



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2018
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur les plans de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport du Secrétaire général, daté du 1^{er} juin 2018 (S/2018/521), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat. On y trouvera également une évaluation actualisée de la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. La situation politique en Afrique centrale a été marquée par la tenue d'élections dans plusieurs pays de la sous-région, notamment au Cameroun, au Gabon, au Rwanda et à Sao Tomé-et-Principe, et par les préparatifs des prochaines élections qui se tiendront en République démocratique du Congo à la fin de 2018. Les conditions de sécurité sont demeurées précaires dans certaines parties de la sous-région et les tensions sociales ont continué de s'intensifier dans certains pays.

3. Le 30 juillet, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tenu à Lomé un Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un communiqué conjoint et la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dans laquelle ils se sont engagés à renforcer leur coopération sur les questions de paix et de sécurité.



Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

4. Au Cameroun, le 2 juillet, à la demande du Président Paul Biya, l'Assemblée nationale a prorogé d'un an le mandat de tous les parlementaires à compter du 29 octobre 2018, reportant ainsi les élections législatives prévues. Les élections locales ont également été reportées à 2019 par un décret présidentiel invoquant les difficultés à organiser en même temps les élections présidentielle, législatives et locales. L'élection présidentielle s'est tenue le 7 octobre. L'organisme de gestion des élections a constaté un taux de participation particulièrement bas dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Selon les résultats définitifs annoncés par le Conseil constitutionnel le 22 octobre, le Président a été réélu avec 71,28 % des voix. Le taux de participation a été de 53,8 %.

5. La situation de sécurité a continué de se dégrader dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Des affrontements sporadiques entre forces de sécurité et groupes armés ont été signalés tout au long de la période considérée. Le 12 juillet, le convoi du Ministre de la défense a été attaqué à deux reprises près de Kumba, dans la région du Sud-Ouest. Dans la nuit du 28 au 29 juillet, un groupe armé a attaqué une prison à Ndop, dans la région du Nord-Ouest, provoquant l'évasion de 163 détenus. Le 26 septembre, des individus armés ont également attaqué une prison à Wum, dans la région du Nord-Ouest, et 80 détenus se sont évadés. Le 5 novembre, près de 80 élèves et membres du personnel d'un établissement d'enseignement secondaire ont été enlevés à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest. Les élèves ont tous été libérés le lendemain. Au cours de la période considérée, il a été signalé que des agressions sexuelles avaient été commises par les forces de sécurité et des groupes armés. Des services d'accueil pour les femmes ont donc été créés dans les postes de police de la région du Sud-Ouest afin de mettre en place un système sûr et confidentiel de signalement de la violence sexuelle et sexiste et des infractions qui y sont liées. Le 11 octobre, les chefs religieux des communautés catholiques, protestantes et musulmanes des régions anglophones se sont réunis pour préparer une conférence générale anglophone qui était prévue les 21 et 22 novembre à Buea, dans la région du Sud-Ouest, mais a été reportée. Au cours de cette réunion, ils ont à nouveau demandé que cessent les opérations militaires et insurrectionnelles dans les régions anglophones.

6. Lors d'une conférence de presse, le 11 août, le Président du Tchad, Idriss Deby Itno, a déclaré que son pays avait besoin de 70 milliards de francs CFA (environ 122 millions de dollars des États-Unis) pour organiser les élections législatives prévues en novembre. Il a également indiqué que des consultations étaient en cours avec les partenaires techniques et financiers du Gouvernement afin d'obtenir l'aide nécessaire. Les élections législatives ont été reportées, en raison, semble-t-il, de difficultés financières.

7. Le 15 juin et le 19 octobre, il a été signalé que des affrontements liés à la transhumance avaient eu lieu dans la région du Ouaddaï, au Tchad, faisant respectivement sept et cinq morts. Le 11 août, une centaine de véhicules armés ont attaqué deux garnisons militaires tchadiennes à Kouri Bougoudi, région du désert du Tibesti où de nombreux immigrants et Tchadiens travaillent dans les mines d'or, près de la frontière libyenne. Trois soldats tchadiens ont été tués et une vingtaine de véhicules militaires volés. L'attaque a été revendiquée par le groupe armé tchadien Conseil de commandement militaire pour le salut de la République. Le Gouvernement a alors enjoint à tous les travailleurs des mines de quitter la région avant que les forces armées n'entament des opérations aériennes et terrestres. Le 13 septembre, l'armée de l'air tchadienne a bombardé deux mines près de Kouri Bougoudi, faisant deux morts et deux blessés graves parmi les mineurs. Plus de 8 000 personnes de diverses nationalités ont quitté la région et demandé une assistance. Le 24 octobre, une autre

attaque contre les forces de défenses et de sécurité tchadiennes a été signalée dans le département de Miski, près de la frontière libyenne. Le porte-parole des forces armées tchadiennes a annoncé que les assaillants avaient été « neutralisés » et que la situation était maîtrisée.

8. Le Congo a progressé dans l'application de l'accord de cessez-le-feu signé le 23 décembre 2017. En juin, 81 partisans de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi, détenus depuis 2016, ont été libérés. Le 28 juillet, les autorités judiciaires ont levé le mandat d'arrêt contre le pasteur Ntumi et deux de ses alliés. Le 21 août, le pasteur Ntumi a participé à l'opération de collecte d'armes entamée dans la région du Pool le 7 août. Le 31 août, le Gouvernement a adopté un programme de désarmement, démobilisation et réintégration doté d'un budget total de 16,6 millions de dollars, qui vise à aider 7 500 ex-combattants rebelles et les populations déplacées de la région du Pool. Le 8 octobre, le Gouvernement a annoncé que 5 665 ex-combattants avaient été identifiés et 8 007 armes confisquées et détruites.

9. En Guinée équatoriale, le sixième dialogue politique national s'est tenu du 16 au 23 juillet avec la participation de représentants du Gouvernement et de 17 partis politiques reconnus, d'organisations de la société civile et de groupes religieux, ainsi que la diaspora. Les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les missions diplomatiques ont été invitées à y participer en qualité d'observateurs. Le groupe d'opposition Ciudadanos por la Innovación de Guinea Ecuatorial n'a pas été autorisé à participer au dialogue, malgré l'amnistie totale annoncée le 4 juillet par le Président équato-guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. Plusieurs leaders politiques en exil ont boycotté le dialogue et peu de femmes du pays y ont participé. Le communiqué final faisait état d'accords entre le Gouvernement, les représentants des partis politiques et la diaspora mais deux partis de l'opposition, Convergencia para la Democracia Social et Unión de Centro Derecha, ne l'ont pas signé, dénonçant notamment le non-respect de l'amnistie totale annoncée pour les acteurs politiques et le rejet des demandes de formation d'un gouvernement provisoire.

10. Au Gabon, le premier tour des élections législatives et le scrutin en un tour des élections locales se sont tenus le 6 octobre. Le second tour des élections législatives a eu lieu le 27 octobre. Le Parti démocratique gabonais au pouvoir a remporté 98 des 143 sièges, conservant la majorité à l'Assemblée nationale. Le parti de l'opposition Les démocrates est devenu la deuxième force politique avec 11 sièges. Dix-neuf femmes ont été élues, contre 15 lors des élections précédentes.

11. Les tensions socioéconomiques ont continué de s'accroître au Gabon. Les 21 et 28 juin, le Conseil des ministres a adopté plusieurs mesures d'austérité, dont une baisse de 5 à 15 % des salaires du secteur public, suscitant les critiques des syndicats et de l'opposition. Le 2 août, la principale confédération syndicale gabonaise, Dynamique Unitaire, a saisi la cour constitutionnelle afin d'invalider les mesures d'austérité et organisé des manifestations à Libreville les 13 et 28 août. Les deux manifestations ont été interdites par le Gouvernement mais des membres de la confédération ont tenté de manifester le 28 août et 29 personnes ont été arrêtées.

12. Au Rwanda, les élections législatives ont eu lieu les 2 et 3 septembre. La coalition Front patriotique rwandais-Inkotanyi a obtenu 40 des 80 sièges du Parlement, suivie par le Parti social démocrate (5 sièges) et le Parti libéral (4 sièges). Pour la première fois, des représentants du Parti démocratique vert du Rwanda et du Parti social Imberakuri ont obtenu chacun deux sièges. Les parlementaires ont prêté serment le 19 septembre. Les femmes ont obtenu 61 % des sièges. Les jeunes, auxquels 2 sièges au minimum étaient réservés un système de quota, ont obtenu 7 sièges au total. Les personnes handicapées ont également obtenu un siège réservé par quota. Sur les 80 membres de l'Assemblée nationale, 53 sont élus directement et 27 indirectement par des représentants de groupes d'intérêt.

13. À Sao Tomé-et-Príncipe, les élections législatives, locales et régionales ont eu lieu le 7 octobre. La Cour constitutionnelle a annoncé les résultats définitifs des élections législatives le 19 octobre. Le parti au pouvoir, Acção Democrática Independente, a obtenu 25 des 55 sièges et le principal parti de l'opposition, le Movimento de Libertação de São Tome e Príncipe – Partido Social Democrata, 23. La coalition de l'opposition, rassemblant le Partido da Convergência Democrática, le Movimento Democrático Força da Mudança et l'União para a Democracia e Desenvolvimento, a obtenu cinq sièges, et le Movimento de Cidadãos Independentes de São Tomé e Príncipe en a obtenu deux. Le taux de participation global a été de 80,8 %. Le 21 juin, le Ministre de la défense et de l'intérieur a annoncé dans un communiqué qu'un complot visant à assassiner le Premier Ministre, Patrice Trovoada, avait été déjoué. Deux suspects ont ensuite été arrêtés, dont un membre du Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe-Partido Social Democrata, puis libérés peu après faute de preuves. Le 4 août, la police judiciaire a arrêté cinq personnes pour tentative de porter atteinte à l'ordre constitutionnel.

14. En République centrafricaine, le processus de paix se poursuivait sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, notamment les préparatifs du dialogue direct entre les autorités et les principaux groupes armés reconnus.

15. En République démocratique du Congo, des progrès ont été faits dans l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 ainsi que dans les préparatifs des élections générales prévues le 23 décembre 2018. Le 19 septembre, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé la liste définitive des candidats aux élections présidentielle, législatives et provinciales, conformément au calendrier électoral. La situation de sécurité est demeurée fragile dans certaines parties de l'Est du pays, notamment dans les territoires de Beni, de Lubero et de Masisi (Nord-Kivu), dans la province de l'Ituri, sur les hauts plateaux d'Uvira et dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu), où des groupes armés ont continué de mener des activités déstabilisatrices. Elle s'est également détériorée dans certaines parties de la province du Haut-Uélé, du fait des mouvements transfrontaliers d'éléments armés sud-soudanais ; cependant, dans la province de l'Ituri, la violence entre les Hima et les Walendu a continué de diminuer.

16. Au Burundi, conformément à la nouvelle Constitution révisée en mai, l'Assemblée nationale et le Sénat ont approuvé le 29 août la nomination de nouveaux membres de la Commission électorale nationale indépendante. L'opposition a boycotté la session parlementaire, contestant la nouvelle composition de la Commission, qu'elle juge trop proche du parti au pouvoir, et déplorant le manque de consensus dans la sélection et la confirmation de ses membres.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

Boko Haram/bassin du lac Tchad

17. Du mois de juin au 15 octobre, Boko Haram a été responsable de 70 atteintes à la sécurité qui ont fait 104 victimes au Cameroun et 13 qui ont fait 27 victimes au Tchad. En juin, il y a eu une recrudescence des attentats-suicides commis par le groupe dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Le 16 juin, un double attentat-suicide commis par des jeunes filles a causé la mort d'un enfant à Limani (Cameroun). Le 20 juin et le 4 octobre, deux attentats-suicides survenus à Kolofata, dans le département de Mayo-Sava, près de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, ont tué respectivement six et sept civils. Il s'agissait des premiers attentats-suicides dans la région de l'Extrême-Nord depuis mars. Entre autres atteintes à la sécurité, quatre enfants ont été enlevés à Baljoel, près de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, et Boko Haram a fait une incursion à Talkomari, dans

l'arrondissement de Mayo-Moskota (département de Mayo-Tsanaga), décapitant cinq personnes et blessant grièvement plusieurs villageois. Face à la recrudescence des attaques, les autorités camerounaises ont imposé le contrôle systématique des véhicules administratifs et des véhicules de sécurité dans tout le pays. Plusieurs demandeurs d'asile nigériens au Cameroun auraient été arrêtés, détenus et expulsés.

18. Au Tchad, des éléments soupçonnés d'appartenir à Boko Haram ont commis en mai et en juillet plusieurs attaques violentes contre des villages et des îles rendus plus accessibles par la baisse des eaux du lac Tchad à la saison sèche. Le 19 juillet, 18 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées et 10 femmes enlevées au village de Maïroum. Le 29 septembre, 4 civils et 2 soldats auraient été tués lors d'une attaque attribuée à Boko Haram dans à Moussarom et Ngueleya, dans la région du Lac, et l'armée tchadienne aurait tué 17 assaillants dans une contre-offensive. Le 4 octobre, des militants présumés de Boko Haram ont tiré des obus de mortier sur la base militaire tchadienne de Litri, à 4 kilomètres de la frontière nigérienne dans la région du Lac, faisant un mort et un blessé parmi les soldats. Le 10 octobre, 8 soldats tchadiens auraient été tués et onze blessés lors d'une attaque contre l'armée, à Kaïga-Kindji. L'armée tchadienne aurait tué 48 éléments de Boko Haram.

19. Lors d'une conférence des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad tenue le 30 août à Abuja, les États membres ont validé la stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par les activités de Boko Haram.

Armée de résistance du Seigneur

20. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure une menace pour la sécurité de la région, notamment en enlevant des jeunes en vue de leur recrutement. De mi-juin à septembre, en République centrafricaine, 17 attaques et 50 enlèvements contre des villages et des sites miniers ont été signalés dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Haut-Mbomou, soit davantage que lors de la période précédente. De juin à septembre, en République démocratique du Congo, 20 attaques et 23 enlèvements ont eu lieu près du Parc national de la Garamba et aux alentours de Banda et de Mugalie, dans les Uélés. Lors de ces attaques, deux policiers et un garde du parc ont été tués et un policier blessé.

Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

21. De juin à septembre, trois attaques ont eu lieu dans le golfe de Guinée, sans victimes. Le 14 août, un navire-citerne y a disparu avec 17 marins géorgiens et 2 marins russes à bord. Il a été retrouvé au large des côtes du Congo 10 jours plus tard.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles

22. De nouveaux cas de braconnage ont été signalés au Parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo, où l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes criminels sud-soudanais sont actifs. Toutefois, le nombre d'éléphants victimes du braconnage a diminué grâce au renforcement des mesures prises contre ces activités. Seuls deux cas de braconnage d'éléphants ont été signalés à la Garamba au premier semestre 2018, contre 45 au premier semestre 2017. En juin, le parc national des Virunga, en République démocratique du Congo, a annoncé qu'il serait fermé aux touristes jusqu'en 2019 à la suite de l'assassinat de 12 gardes et de l'enlèvement de 2 touristes en moins d'un an.

23. En août, les autorités camerounaises ont arrêté à l'aéroport de Douala six trafiquants présumés transportant 700 kg de pangolins vivants et d'écailles de pangolin. Ils ont indiqué que ces animaux étaient destinés à des pays d'Asie.

24. En août, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a envoyé un coordonnateur de programme à Libreville afin d'ouvrir un bureau sous-régional pour l'Afrique centrale et de coordonner l'exécution d'un projet de quatre ans visant à renforcer les capacités nationales et régionales de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic de ressources naturelles.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique centrale

25. Plusieurs pays de la région ont connu des crises humanitaires et une intensification des conflits, notamment des affrontements liés à la transhumance, dont les causes pouvaient être liées aux changements climatiques. De fait, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo étaient considérés comme les pays les plus vulnérables au monde, dans l'indice de vulnérabilité aux changements climatiques de 2017.

26. Au Tchad, les effets des changements climatiques des vingt dernières années, notamment la dégradation des terres et la diminution des ressources en eau, ont provoqué l'insécurité alimentaire et la malnutrition chroniques. La période de soudure, qui survient généralement de juin à août, a commencé plus tôt dans certaines régions du Tchad, ce qui a entraîné un épuisement des stocks de nourriture et une transhumance précoce. Dans le Nord du Cameroun, la sécheresse et les inondations à répétition ont provoqué une forte dégradation des terres et des pertes de moyens de subsistance, et quelque 2,6 millions de personnes ont maintenant besoin d'une aide alimentaire.

B. Évolution de la situation humanitaire

27. Les conflits violents persistants dans certaines parties de la sous-région ont provoqué des déplacements de population, aggravé l'insécurité alimentaire, les épidémies et la violence sexuelle et sexiste, et entravé l'accès aux services de base.

28. Au Cameroun, la crise des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a déplacé plus de 400 000 personnes à l'intérieur du pays et poussé plus de 26 000 personnes à passer la frontière avec le Nigéria. Le 20 juin, le Premier Ministre camerounais, Philémon Yang, a annoncé que le Gouvernement mettait en place un plan d'aide humanitaire d'urgence de 12,7 milliards de francs CFA (environ 22,3 millions de dollars) dans les régions touchées.

29. En République centrafricaine, les violences persistantes ont fait augmenter le nombre de réfugiés, à plus de 572 000 au 1^{er} octobre, le nombre de déplacés étant d'environ 616 000. Jusqu'à présent en 2018, 7 travailleurs humanitaires ont été tués et 18 blessés par des actes hostiles, et 294 atteintes à la sécurité des agents ou des organisations humanitaires ont été signalées.

30. La situation humanitaire en République démocratique du Congo est demeurée préoccupante : 13,1 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et de protection, 7,7 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire et 4,5 millions de personnes ont été déplacées, dont 2,4 millions rien qu'en 2018. Certaines zones ont connu une augmentation considérable des retours, en particulier dans la région du Grand Kasai et au Tanganyika. Le pays a accueilli plus de 536 000 réfugiés de pays voisins, tandis que plus de 800 000 Congolais ont cherché refuge dans la région des Grands Lacs. Depuis octobre 2018, plus de

350 000 Congolais ont été expulsés d'Angola et sont arrivés en République démocratique du Congo, principalement dans la province du Kasai. Les populations locales et celles déplacées de la région du Kasai depuis 2016 ont besoin d'une aide urgente, notamment de nourriture, d'articles ménagers et d'abris, d'aide alimentaire et sanitaire, de protection, d'eau et de services d'assainissement. La situation de la sécurité alimentaire s'est fortement détériorée en 2018, plongeant 2 millions d'enfants de moins de 5 ans dans la malnutrition aiguë sévère. Ralentie depuis 2017, l'épidémie de choléra a cependant continué de se répandre. De nombreuses provinces sont touchées par la rougeole et des épidémies de paludisme. Le 1^{er} août, le Gouvernement a annoncé qu'une nouvelle épidémie de fièvre hémorragique Ebola s'était déclarée dans la province du Nord-Kivu, une semaine seulement après avoir déclaré que la première épidémie avait été enrayée dans la province occidentale de l'Équateur. Au 26 novembre, plus de 35 000 personnes avaient été vaccinées contre le virus et au moment de l'établissement du présent rapport, 236 victimes (sur 412 cas) étaient à déplorer. Les attaques de plus en plus fréquentes de groupes armés aux alentours de Beni continuent d'entraver les interventions.

Boko Haram/bassin du lac Tchad

31. En août, quelque 2,4 millions de personnes étaient encore déplacées à cause de la crise provoquée depuis neuf ans par Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, dont quelque 97 000 Nigériens qui ont fui au Cameroun et 10 000 au Tchad. La crise a entraîné des déplacements de population considérables, tant au Cameroun qu'au Tchad, créant d'importants besoins d'assistance en matière d'alimentation, de nutrition, de santé, de protection et de moyens de subsistance. Le 4 septembre, lors de la Conférence de haut niveau sur la région du Lac Tchad, organisée conjointement par l'Allemagne, le Nigéria, la Norvège et l'Organisation des Nations Unies, les donateurs se sont engagés à verser 2,17 milliards de dollars pour financer des activités d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de développement dans la région afin de répondre aux besoins immédiats et à long terme des populations touchées et de renforcer leur résilience. En outre, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale ont annoncé 467 millions de dollars de prêts à des conditions libérales.

C. Situation des droits de l'homme

32. Au Cameroun, des meurtres, des enlèvements et des pillages attribués à Boko Haram ont encore été signalés dans la région de l'Extrême-Nord. Dans les régions anglophones, les combats entre forces de sécurité et éléments armés continuent de faire des victimes et ont paralysé une grande partie des activités économiques. Des civils de ces régions, notamment des enfants, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, de meurtres, d'enlèvements, d'entraves à la liberté de circulation et à l'accès aux soins de santé et à l'enseignement, alors que les affrontements armés se poursuivaient. Un nombre important de déplacés se seraient réfugiés dans les forêts et n'auraient pas accès aux services de base. Les organisations de défense des droits de l'homme et les acteurs humanitaires ont continué de se heurter à des restrictions d'accès dans les deux régions et n'ont pas pu surveiller véritablement la situation. Par ailleurs, la diffusion sur les médias sociaux de vidéos montrant l'exécution extrajudiciaire de deux femmes et de deux enfants par des membres des forces de sécurité a permis aux autorités d'arrêter et de déférer à un tribunal militaire les auteurs présumés. Le procès de 47 Camerounais extradés du Nigéria et mis en détention à la fin de janvier doit encore commencer. La société civile et les organisations internationales ont dénoncé la détention de prisonniers politiques et les mauvais

traitements et la torture infligés aux détenus. Durant la période qui a précédé et suivi l'élection présidentielle, on a signalé des restrictions de la liberté de réunion.

33. Au Congo, dans la nuit du 22 au 23 juillet, 13 jeunes de 16 à 28 ans détenus au poste de police de Chacona, à Brazzaville, ont été retrouvés morts. L'information a d'abord été rapportée par une organisation non gouvernementale, l'Observatoire congolais des droits de l'homme, puis confirmée par le Ministre de l'intérieur. Une enquête administrative a conclu que les jeunes hommes avaient été agressés et succombé à leurs blessures. Les organisations non gouvernementales locales ont continué de demander l'ouverture d'une enquête internationale, indépendante et impartiale. Elles ont également dénoncé l'impunité de hauts responsables impliqués dans cette affaire.

34. En Guinée équatoriale, les allégations de persécutions politiques, d'arrestations arbitraires et de mauvais traitement de détenus ont continué malgré la conclusion du dialogue national et l'annonce de mesures d'amnistie. En juillet, un membre du groupe de l'opposition Ciudadanos por la Innovación de Guinea Ecuatorial est mort au centre de détention d'Evinayong. Un magistrat a également été retrouvé mort au commissariat de police de Malabo et plusieurs juges ont été arrêtés arbitrairement dans le pays. En août, le Président a nommé un ancien opposant politique, Fermín Nguema Esono, à la présidence de la Cour constitutionnelle. Le 11 octobre, il a accordé la grâce présidentielle à 81 détenus, ce qui a permis la libération de 34 membres du parti Ciudadanos por la Innovación le 22 octobre.

35. Au Burundi, la commission d'enquête sur le Burundi établie par le Conseil des droits de l'homme a publié le 12 septembre un rapport où elle signalait que de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves n'avaient cessé d'être commis en 2017 et 2018, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des mauvais traitements et des arrestations et détentions arbitraires. Le 15 septembre, des centaines de personnes ont participé à des manifestations contre ce rapport soutenues par le Gouvernement. Ces derniers mois, plusieurs corps non identifiés ont été retrouvés dans des terrains, des rivières et des lacs, certains portant des signes de violence. Selon les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la police n'a pas enquêté dans la plupart des cas, prétendant que les auteurs de ces crimes ne pouvaient être identifiés. Faute d'enquête officielle et en l'absence d'organe indépendant de surveillance des droits de l'homme, il est difficile d'établir les circonstances de ces décès. Le Gouvernement burundais a continué d'imposer des restrictions à la liberté d'association et d'expression, en particulier aux membres de l'opposition ou à des individus considérés hostiles au Gouvernement. Le 13 août, Nestor Nibitanga, défenseur des droits de l'homme et ancien responsable d'une organisation non gouvernementale, a été condamné à cinq ans de réclusion à la prison de Gitega pour atteinte à la sûreté de l'État et incitation à la rébellion.

36. En République démocratique du Congo, les restrictions persistantes aux droits civils et politiques et à l'espace démocratique demeurent préoccupantes. Les activités des groupes armés et des milices continuent d'affecter la vie des civils. Ces activités et les violences interethniques incessantes ont entraîné des déplacements de population à grande échelle, qui ont touché notamment les femmes et les enfants. Les groupes armés, les milices, les forces armées congolaises et, dans une moindre mesure, la police nationale continuent de commettre des violences sexuelles liées aux conflits.

37. Au Gabon, la situation des détenus n'a guère progressé : des personnalités politiques de l'opposition sont emprisonnées depuis des mois à la suite de divers incidents, notamment de violences post-électorales. Les dates de leurs procès n'ont pas encore été annoncées.

38. Au Tchad, la situation de la liberté d'expression, d'association et d'opinion est demeurée préoccupante. Le Gouvernement a été accusé de réprimer systématiquement les manifestants à N'Djamena et de tirer à balles réelles pour les disperser. Il a continué de restreindre l'accès aux médias sociaux. L'inégalité entre les sexes et la violence à l'égard des femmes et des filles restent préoccupantes. Les grèves incessantes des prestataires de services publics continuent d'empêcher la population d'accéder aux services publics de base, notamment de santé, d'éducation et de justice. La nouvelle constitution, adoptée le 4 mai, prévoit la création d'une commission nationale des droits de l'homme mais le processus national qui doit y aboutir n'est pas conforme aux Principes de Paris.

39. Au Rwanda, à la suite d'une grâce présidentielle, 2 140 prisonniers ont été libérés sur parole le 15 septembre. De plus, le 5 octobre, la Haute Cour du Rwanda a libéré sous caution Diane Rwigara, candidate à l'élection présidentielle de 2017 arrêtée pour faux et incitation à l'insurrection, et sa mère, à condition qu'elle remette ses documents de voyage et demeure à Kigali en attendant l'issue du procès prévu le 6 décembre.

D. Tendances socioéconomiques

40. La situation socioéconomique de la sous-région a été marquée des tensions et des grèves, provoquées en partie par les mesures d'austérité que certains États de la CEEAC ont adoptées. Dans plusieurs pays, l'insécurité persistante et les conflits violents ont également exacerbé la situation.

41. Le 25 juillet, à N'Djamena, le Comité de politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale a tenu sa deuxième réunion ordinaire pour discuter de la situation économique et monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Il a été dit que selon les prévisions, les activités économiques et la position extérieure des pays de la CEMAC devraient s'améliorer, d'autant que le taux de croissance du produit intérieur brut réel était estimé à 2,5 % après une croissance nulle en 2017. Ces prévisions se fondaient sur la remontée de la production du pétrole, principalement au Congo et au Tchad, la réduction des dépenses publiques et la poursuite de la mise en œuvre du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC. Toutefois, des difficultés subsistaient dans la plupart des pays de la sous-région en raison de la lenteur de la reprise des activités non pétrolières et du recours de plus en plus fréquent des pays à des ressources extérieures dans le cadre des programmes conclus avec le Fonds monétaire international (FMI).

42. Le 22 août, le Président gabonais Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de Président de la CEEAC, a rencontré le Président de Guinée équatoriale à Malabo. Les deux dirigeants sont convenus de la nécessité d'organiser un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEMAC pour débattre de la crise économique qui se poursuit dans la sous-région. Le 25 octobre, un Sommet extraordinaire de la CEMAC s'est tenu à N'Djamena. Dans le communiqué final, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence mettre en œuvre les programmes économiques conclus avec le FMI. Ils ont également exhorté les États membres à accélérer l'intégration sous-régionale et les réformes des politiques sectorielles communes, ainsi qu'à renforcer la gouvernance.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Cameroun

43. Du 17 au 22 novembre, mon représentant spécial pour l'Afrique centrale s'est rendu à Yaoundé. Il a tenu des consultations avec le Premier Ministre, le Ministre des relations extérieures, le Ministre de la décentralisation et du développement local, le Président de l'organisme de gestion des élections, des chefs religieux et des membres du corps diplomatique. Les discussions ont porté sur les élections passées et à venir et sur l'action destinée à aider le Gouvernement à faire face à la crise des régions anglophones. Du 4 au 9 août, il s'est rendu à Yaoundé et a tenu des consultations avec les autorités du pays, notamment avec le Premier Ministre. Les discussions ont porté sur la situation du pays, en particulier sur la crise que traversaient les régions anglophones, la situation humanitaire qui en avait découlé et la préparation de l'élection présidentielle. Du 29 septembre au 13 octobre, le Bureau régional a effectué une mission de travail pour appuyer la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au cours de la période électorale.

44. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux effectuée en juillet 2017, un conseiller technique déployé auprès de l'équipe de pays des Nations Unies le 24 avril a continué d'aider à coordonner l'appui des Nations Unies à l'organisme de gestion des élections et aux autres entités intervenant dans le processus électoral.

République centrafricaine

45. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a collaboré activement avec les acteurs régionaux pour appuyer le processus politique mené par le panel de facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Le 27 septembre, en marge du débat de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour la République centrafricaine ont participé à la réunion ministérielle de haut niveau sur la République centrafricaine, que j'ai coprésidée avec le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de la CEEAC. La réunion visait à faire le point sur les progrès du processus politique et à renforcer la coordination de l'action internationale aux fins de la stabilisation du pays, ainsi que l'appui à l'Initiative africaine.

Tchad

46. Les 5 et 6 juillet, mon Représentant spécial a accompagné la Vice-Secrétaire générale au Tchad, lors d'une mission menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Suède pour évaluer et réaffirmer le rôle des femmes dans la paix, la sécurité, le développement et la prévention de l'extrémisme violent. Les membres de la mission ont rencontré le Président tchadien et des ministres du Gouvernement, ainsi que des représentants de la Force multinationale mixte et de la Commission du bassin du lac Tchad. Ils ont également effectué une visite de terrain à Bol, dans la région du Lac.

Guinée équatoriale

47. Avant le sixième dialogue national, mon Représentant spécial s'est rendu en Guinée équatoriale du 23 au 27 juin pour s'entretenir avec les autorités du pays, notamment le Président, ainsi qu'avec des représentants des partis politiques et des parties prenantes internationales. Le 16 juillet, il a participé à la cérémonie d'ouverture du dialogue national convoqué par le Président. Dans sa déclaration, il a salué l'initiative prise par le Président de tenir un dialogue ouvert à tous. Une équipe de travail du Bureau régional a accompagné la Coordinatrice résidente au dialogue tenu du 16 au 20 juillet.

48. Le 12 octobre, mon Représentant spécial a assisté en mon nom à la cérémonie officielle de célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays. Au cours de sa visite, il a tenu des consultations avec les principales parties prenantes du pays, notamment le Président, pour examiner les questions restées en suspens à l'issue du dialogue national.

Gabon

49. Dans le contexte des tensions sociales dues aux mesures d'austérité prises par le Gouvernement, mon Représentant spécial a rencontré le 15 août, à leur demande, les dirigeants des principaux syndicats, qui lui ont fait part de leurs principales doléances. À l'issue de la réunion, il a adressé au Premier Ministre une lettre reprenant les préoccupations exprimées par les syndicats et encouragé le Gouvernement à régler les problèmes par le dialogue.

50. Le 6 septembre, un groupe de coordination des partenaires internationaux comprenant le Bureau régional, la CEEAC, l'Organisation internationale de la Francophonie, une délégation de l'Union européenne et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique s'est entretenu avec l'organisme de gestion des élections de l'état des préparatifs des élections législatives et locales et de l'appui international à celles-ci. Le 24 septembre, veille du début de la campagne électorale, le groupe a publié une déclaration commune, appelant à la tenue d'élections crédibles, ouvertes et pacifiques. Le 22 octobre, il s'est réuni pour dresser le bilan du premier tour des élections législatives et du seul et unique tour des élections locales. Il a décidé de se réunir à nouveau après l'annonce des résultats définitifs.

51. Du 9 au 12 octobre, le Bureau régional a organisé avec la CEEAC et la police nationale du Gabon un atelier sur les difficultés de la police et de la consolidation de la paix, formant 33 policiers, dont 11 femmes.

Congo

52. Mon Représentant spécial a continué de suivre l'application de l'accord de cessez-le-feu signé le 23 décembre 2017. Le Bureau régional a aidé le bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies à exécuter un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et visant à concourir à l'action menée pour maintenir la paix dans la région du Pool. Une équipe de travail a effectué une mission à Brazzaville du 15 au 23 septembre et collaboré avec le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale pour organiser une série de séances de formation sur les principes des droits de l'homme et de l'ordre public à l'intention de membres de la police et de la gendarmerie. Elle a également rencontré les principaux acteurs politiques aux fins de la mise en place du Conseil national du dialogue, mécanisme de dialogue politique permanent.

Sao Tomé-et-Principe

53. Du 16 au 19 août, Mon Représentant spécial a effectué une mission à Sao Tomé-et-Principe et tenu avec les parties prenantes du pays, notamment le Président Evaristo do Espirito Santo Carvalho et le Premier Ministre, des consultations sur la situation politique du pays et la préparation des élections législatives, locales et régionales. Du 12 au 14 septembre, le Bureau régional a organisé avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) un atelier de renforcement des capacités des journalistes en matière de couverture médiatique des élections. Du 29 septembre au 11 octobre, il a déployé une équipe de travail dans le pays pour aider la Coordonnatrice résidente à surveiller le déroulement des élections. Après les élections, mon Représentant spécial s'est rendu dans le pays du 14 au 21 octobre pour tenir des consultations avec les acteurs politiques.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

54. La quarante-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont le Bureau régional assure le secrétariat, s'est tenue à Brazzaville du 29 mai au 1^{er} juin 2018, avec la participation de tous les États membres de la CEEAC. Au cours de sa réunion à huis clos, le Comité a souligné que les mesures de confiance devaient être le principal outil de prévention des conflits menant à l'adoption d'une déclaration sur ce point.

55. Au cours de la quarante-sixième réunion du Comité, le secrétariat de la CEEAC a présenté un exposé détaillé sur l'état de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique centrale et notamment sur la récente validation d'un plan d'action régional. Le Comité a exhorté ses États membres à accroître la représentation des femmes dans les délégations participant à ses réunions semestrielles, conformément à la Déclaration de Sao Tomé (voir [A/72/363](#), annexe II). Il a également recommandé a) de créer un observatoire de la violence sexiste en Afrique centrale ; b) d'effectuer une étude sur le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent ; c) de créer un comité directeur chargé de surveiller la mise en œuvre du plan d'action régional ; d) d'accroître le nombre de femmes dans les forces nationales de défense et de sécurité et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; e) d'appuyer la campagne « HeforShe » en Afrique centrale.

56. Du 15 au 18 octobre, des représentants du Bureau du Comité (les représentants de la République démocratique du Congo et du Tchad) et les représentants du Cameroun et de la République centrafricaine ont effectué une mission à Moyenne-Sido, dans la région tchadienne du Moyen-Chari, le long de la frontière avec la République centrafricaine. La quarante-septième réunion ministérielle du Comité est prévue le 7 décembre 2018 à N'Djamena.

Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

57. Comme suite à l'atelier organisé par le Bureau régional et le secrétariat de la CEEAC à Brazzaville en mai pour valider le plan d'action régional pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité en Afrique centrale, le Bureau

régional a organisé une réunion d'information à l'intention des membres du Gouvernement du Gabon, de la société civile et des entités des Nations Unies au Gabon, qui s'est tenue à Libreville le 12 juillet. Un comité directeur a été créé pour élaborer le plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil au Gabon.

58. Le Bureau régional a entrepris une étude sur la situation des organisations de jeunes dans sept États d'Afrique centrale avec le concours de l'UNESCO et de la CEEAC et à l'aide de ressources extrabudgétaires du Département des affaires politiques. L'étude visait à évaluer la législation de ces pays et les initiatives prises par les gouvernements, ainsi que les possibilités d'associer davantage les jeunes aux dispositifs d'alerte rapide et à la lutte contre l'extrémisme violent.

59. Le 18 juillet, mon Représentant spécial a assisté à la seizième réunion régionale des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Assemblée parlementaire paritaire de l'Union européenne, organisée à Yaoundé. Les participants y ont débattu de l'intégration et de la coopération régionales, des problèmes de paix et de sécurité, ainsi que des ressources naturelles, et se sont félicités de l'action visant à unifier la CEEAC et la CEMAC.

60. Le Bureau régional et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont aidé la CEEAC et la CEDEAO à organiser leur sommet conjoint, mentionné au paragraphe 3 ci-dessus. Dans une déclaration publiée le 2 août, j'ai félicité les sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest pour la réussite de leur sommet et réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était déterminée à appuyer la mise en œuvre des décisions qui y avaient été adoptées.

61. Avec le concours du Bureau régional, le secrétariat de la CEEAC a organisé un atelier à Libreville du 30 octobre au 2 novembre pour renforcer la capacité opérationnelle du mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale. L'atelier a abouti à la mise en service du logiciel Africa Reporter.

62. Du 7 au 9 novembre, à Libreville, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la CEEAC ont participé à une réunion de groupe d'experts sur le renforcement des capacités de prévention des conflits sous-régionaux en Afrique. La réunion a abouti à la validation d'une évaluation effectuée par le Bureau de mai à août 2018 pour dresser l'état des capacités et lacunes institutionnelles des communautés économiques régionales en matière de prévention des conflits.

Boko Haram

63. Les 28 et 29 juin, à Libreville, le Bureau régional a participé à N'Djamena à un atelier technique sur la stratégie régionale de stabilisation pour examiner les questions visées au paragraphe 19 ci-dessus touchant la situation humanitaire et socioéconomique, l'égalité des sexes et l'éducation. Il a continué d'aider la Commission du bassin du lac Tchad à élaborer son plan de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie.

64. Du 17 au 19 juillet, le Bureau régional a participé à N'Djamena à une réunion régionale sur l'identification et la poursuite des personnes associées à Boko Haram. La réunion a été organisée par l'ONUSC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en étroite consultation avec l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Au cours de la réunion, les pays touchés par Boko Haram ont mis au point des méthodes d'identification cohérentes et adopté une liste récapitulative des mesures d'identification.

65. Le Cameroun est l'un des bénéficiaires d'un projet conjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme et du HCDH visant à former les agents des forces de l'ordre aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la prévention du terrorisme.

66. Les 3 et 4 septembre, mon Représentant spécial a participé à la Conférence de haut niveau sur la région du Lac Tchad mentionnée au paragraphe 31 ci-dessus.

Intégration régionale

67. Le 12 septembre, le Bureau régional a participé à Libreville à un atelier régional portant sur le Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale (2018-2025) élaboré par la Banque africaine de développement. L'atelier a permis d'examiner une étude de la Banque sur l'industrialisation durable des ressources forestières des pays du bassin du Congo. Plus de 50 participants, notamment de la CEMAC et de la CEEAC, ont recommandé d'accélérer le processus d'intégration régionale en Afrique centrale et d'établir la version définitive du document de stratégie d'intégration régionale.

Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

68. Le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à Yaoundé, a continué d'évaluer les cadres juridiques de sa mise en place et élaboré un programme de formation visant à renforcer la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. Ces activités entamées en avril avec l'appui de divers partenaires, dont l'ONUSC, devraient s'achever en décembre.

Stratégie régionale et plan d'action visant à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

69. Les 6 et 7 septembre, mon Représentant spécial a organisé avec le Secrétaire général de la CEEAC et le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique une réunion à Libreville pour examiner l'exécution conjointe du projet visant à aider les États d'Afrique à atteindre leur objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 en renforçant les capacités en Afrique centrale. Le projet visait à renforcer les capacités des pays en matière de lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre conformément à la Convention de Kinshasa. Dans une lettre conjointe datée du 25 septembre, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la CEEAC ont encouragé les quatre signataires qui n'avaient pas encore ratifié la Convention de Kinshasa, à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale et le Rwanda, à le faire.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

70. À la 795^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 20 septembre, l'Organisation des Nations Unies a encouragé le Conseil de paix et de sécurité à examiner la portée de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, conformément aux conclusions de la sixième réunion du Mécanisme conjoint de coordination, tenue les 29 et 30 mars 2017 à Addis-Abeba. L'accent a été mis sur la nécessité de fournir un appui régional et international à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, compte tenu du vide sécuritaire dont l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes armés ont profité pour intensifier leurs activités criminelles après le retrait des Forces de défense populaires de l'Ouganda et des Forces spéciales des États-Unis, en juin 2017. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé de maintenir l'Initiative

de coopération régionale, en attendant d'élaborer une stratégie permettant d'abandonner progressivement l'Initiative sans laisser de vide sécuritaire que l'Armée de résistance du Seigneur puisse exploiter pour relancer et intensifier ses activités de déstabilisation dans les régions où elle sévit. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité a demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer une stratégie de retrait aux fins de la liquidation de l'Initiative, assortie de délais réalistes et d'options concrètes pour la remplacer.

Conflits liés à la transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs

71. Le Bureau régional a appuyé les initiatives sous-régionales visant à mettre fin aux conflits croissants entre agriculteurs et éleveurs touchant plusieurs pays d'Afrique centrale. Du 15 au 18 octobre, les représentants du Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale se sont rendus à Moyenne-Sido (Tchad) pour évaluer les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans la zone frontalière entre le Tchad et la République centrafricaine. Ils ont ensuite formulé des recommandations et élaboré un plan d'action visant à résoudre les problèmes liés à la transhumance, notamment en appuyant une paix durable en République centrafricaine, au Soudan et dans le bassin du lac Tchad, où des problèmes de sécurité sont liés à la transhumance ; en promouvant l'adoption et l'application de réglementations concernant la transhumance ; en renforçant les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte rapide aux niveaux national et régional ; en renforçant le rôle et la participation des femmes et des jeunes, artisans de la consolidation de la paix dans les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ; et en déterminant s'il serait pertinent de mettre en place un programme de désarmement des pasteurs et agriculteurs de la sous-région. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'OIM ont approuvé un nouveau projet transfrontalier de 3 millions de dollars financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le projet vise à renforcer le dialogue et la consolidation de la paix au niveau local pour prévenir et gérer les conflits entre les communautés agropastorales le long de la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine, notamment en renforçant le dialogue institutionnel et politique des deux pays sur les dynamiques de la transhumance.

Liens entre le trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles et le financement des groupes armés de la sous-région, notamment l'Armée de résistance du Seigneur et Boko Haram

72. Les allégations de trafic et de financement illicite des groupes armés ont continué. Le Bureau régional a participé à des réunions techniques avec la CEEAC et de l'ONUDC et procédé à des échanges de vues sur l'exécution d'un projet sur quatre ans financé par l'Union européenne et visant à lutter contre le trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles dans la sous-région, ainsi qu'à renforcer les capacités nationales de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

73. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Envoyé spécial pour le Burundi ont assisté avec des représentants du Département des affaires politiques à une réunion organisée le 29 juin à Nairobi par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Ils ont examiné l'action des Nations Unies visant à appuyer le processus de dialogue mené par la Communauté d'Afrique de l'Est au Burundi en coopération avec l'Union africaine.

74. Le 2 juillet, mon Représentant spécial a assisté à la cinquième réunion de coordination des hauts responsables des Nations Unies dans la région des Grands Lacs, à Nairobi. Les participants ont examiné la situation politique et les conditions de sécurité de la région et les questions de coordination au sein du système des Nations Unies.

75. Les 5 et 6 novembre, le Bureau régional a organisé à Libreville la première réunion de coordination opérationnelle entre les entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale avec la participation des groupes chargés des affaires politiques, des conseillers en paix et développement et des experts d'autres entités des Nations Unies et des communautés économiques régionales. La réunion visait à débattre des problèmes régionaux. Les conclusions qui en ont découlé devraient notamment contribuer à la préparation de la prochaine réunion des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, qui se tiendra en 2019.

IV. Observations et recommandations

76. Comme il ressort du présent rapport, les élections ont été au cœur de la vie politique de plusieurs pays d'Afrique centrale. J'encourage toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour tenir des élections ouvertes et crédibles dans leurs pays. Il s'agit d'une mesure essentielle pour maintenir la paix et consolider la stabilité dans la sous-région, qui a souvent été le théâtre de tensions et de violences liées à des contentieux électoraux.

77. Je note avec satisfaction que des élections ont eu lieu sans incident majeur dans plusieurs pays de la région. Je félicite tous les acteurs politiques de Sao Tomé-et-Principe d'avoir réglé leurs différends par le dialogue. J'invite également tous les pays de la sous-région à dégager un consensus sur les points de litige et à renforcer la confiance envers le processus électoral. Le Bureau régional continuera d'appuyer les efforts faits pour tenir des élections ouvertes, crédibles et pacifiques dans les meilleurs délais.

78. Je me félicite du dialogue politique mené dans plusieurs pays d'Afrique centrale pour trouver des solutions durables aux conflits. Toutefois, la situation demeure instable dans plusieurs pays. J'encourage les États membres de la CEEAC à continuer de tendre la main à toutes les parties prenantes pour régler les différends de manière pacifique par un dialogue sans exclusive permettant de dégager un consensus afin de surmonter les difficultés communes. Je demande également à toutes les parties de respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire, et d'honorer les engagements qu'elles ont pris à cet égard. Je rappelle que mon Représentant spécial est prêt à continuer de collaborer avec les pays de la sous-région pour consolider la stabilité et prévenir l'apparition de nouveaux conflits.

79. Il convient d'insister de nouveau sur la dimension régionale du conflit en République centrafricaine et sur le rôle essentiel que la sous-région joue dans la stabilisation du pays. À cet égard, il importe que tous les États de la région continuent de jouer un rôle constructif et fournissent un appui coordonné aux autorités centrafricaines et au processus politique. Leur engagement sera crucial à long terme et durera bien au-delà des efforts de médiation. L'engagement à long terme de la sous-région en République centrafricaine conduira à une plus grande stabilité dans l'ensemble de l'Afrique centrale.

80. De même, il est essentiel que tous les partenaires internationaux de la République centrafricaine demeurent engagés dans l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, principal cadre du processus politique dans le pays. L'Initiative continue de bénéficier du plein appui des Nations Unies et mon Représentant spécial

pour l'Afrique centrale continuera de jouer son rôle dans la sous-région, avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, pour mobiliser un appui en faveur de l'Initiative.

81. Je demeure profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun, qui a provoqué des déplacements de populations et des enlèvements et fait des victimes parmi les civils, les forces de défense et les services de sécurité. Depuis qu'elle a éclaté en novembre 2016, la crise s'est aggravée et les violences sont de plus en plus fréquentes. Je suis également préoccupé par la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les deux régions. L'organisation d'élections législatives et locales dans ces régions en 2019 pourrait s'avérer difficile et l'Organisation est prête à aider les autorités camerounaises à mener des élections ouvertes et pacifiques par le dialogue. Je demande à toutes les parties prenantes du pays à travailler ensemble et à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation, car seul un dialogue sans exclusive permettra de régler les différends.

82. Je note avec satisfaction que le Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC et de la CEDEAO sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est tenu en juillet. Il montre que les deux organes sous-régionaux sont véritablement déterminés à faire face ensemble aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité des deux régions. L'Organisation des Nations Unies continuera de travailler en étroite collaboration avec la CEEAC et la CEDEAO aux fins de la mise en œuvre effective de la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. J'encourage également d'autres partenaires à apporter leur soutien à cet égard.

83. Je déplore les actes de terrorisme et l'extrémisme violent, qui ont aggravé la crise humanitaire en Afrique centrale et continuent d'entraver le développement socioéconomique de la sous-région. Il nous appartient à tous de redoubler d'efforts pour contrer ces menaces et s'attaquer à leurs causes profondes. À cet égard, je me félicite que l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad aient récemment validé la stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des régions du bassin touchées par les activités de Boko Haram, et que les partenaires internationaux aient promis leur aide, les 3 et 4 septembre à Berlin. Compte tenu de l'urgence de la situation, je les encourage à honorer leurs engagements sans délai. L'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer cette action par le truchement de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Je demande également à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents de veiller à ce que les opérations antiterroristes soient menées dans le plein respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

84. Je demeure préoccupé par les atrocités que l'Armée de résistance du Seigneur continue de commettre dans la sous-région et par leurs conséquences néfastes pour la population civile, en particulier en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Si ses activités de braconnage et de trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles restent impunies, elles risquent de causer des dommages irréversibles à l'écosystème, d'entraver le développement des pays touchés et, à long terme, d'exacerber le conflit. C'est pourquoi je me félicite de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de maintenir l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et je demande à l'Union africaine et aux partenaires internationaux de renouveler leur appui à ce mécanisme.

85. La prolifération des armes légères et de petit calibre dans la sous-région demeure l'un des principaux facteurs de la poursuite des conflits, étant donné que

divers groupes armés et organisations criminelles transnationales continuent de tirer profit de leur trafic. La réunion récente des États parties à la Convention de Kinshasa et la décision d'établir un secrétariat et un fonds d'affectation spéciale pour l'application de la Convention contribueront grandement à enrayer ce fléau. Il importe que les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention le fassent dans les meilleurs délais, de manière à renforcer son application et à faciliter la mobilisation des ressources.

86. Les conflits liés à la transhumance se sont intensifiés au cours des derniers mois dans la sous-région, aggravés par les effets des changements climatiques. Je félicite le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale d'avoir mené une visite de terrain au Tchad sur la question. J'invite tous les acteurs concernés à continuer d'œuvrer de concert pour résoudre les problèmes liés à la transhumance, notamment en renforçant la gestion des frontières et en réglementant les activités transfrontières. Le Bureau régional continuera de soutenir sans réserve la CEEAC et ses États membres, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé et en étroite coopération avec l'UNOWAS.

87. Je remercie les gouvernements des pays de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je tiens à exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je remercie également le Gouvernement et le peuple de la République gabonaise de leur généreuse hospitalité et de leur soutien au Bureau régional. Je remercie les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur soutien au Bureau régional et leur collaboration avec ce dernier.

88. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du Bureau régional pour les efforts qu'ils continuent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
